

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget supplémentaire 2020 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face à une crise mondiale aux diverses facettes et aux effets dévastateurs, à laquelle la Bretagne se voit aussi confrontée, le Président du Conseil régional rappelle les premières mesures adoptées dès le 9 avril au travers de dispositions de première urgence.

Malgré les innombrables incertitudes qui pèsent sur chaque nouvelle décision, il engage maintenant la Région dans le temps du redémarrage, rappelant le socle solide représenté par une bonne situation financière d'avant-crise, avec la volonté de lutter contre une crise économique et sociale qui sera aussi rude que la crise sanitaire l'a été, en poursuivant l'accompagnement des acteurs du territoire, et de l'ensemble de la population régionale.

A travers ce budget supplémentaire la Région mobilise 180,8 M€ pour :

- renforcer son action en faveur de l'emploi (+ 46,8 M€) ;
- réduire la fragilité des entreprises (+ 30 M€) ;
- maintenir des services régionaux de transport publics performants et viables malgré les baisses de fréquentation (+ 18 M€) ;
- prévoir une enveloppe d'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois pour le second semestre (+ 20 M€) ;
- provisionner les risques financiers futurs liés à la crise sanitaire et aux pertes de recettes de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (66 M€ de provision pour risque).

Malgré les pertes de recettes fiscales d'ores et déjà constatées et celles à venir, cette mobilisation est rendue possible par un ajustement des dépenses régionales qui n'ont pas pu être réalisées en raison de la période de confinement (73 M€) et par un recours accru à l'endettement à hauteur de 114 M€ (+ 45 M€ d'emprunt nouveau et 69 M€ de reprise du résultat 2019).

Ce faisant, le Conseil régional mobilise au maximum sa capacité d'endettement pour engager ce redémarrage.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il l'a déjà souligné dans son avis du 6 avril 2020, le CESER salue la réactivité démontrée par le Conseil régional depuis le début de la crise sanitaire. Le projet de budget supplémentaire pour 2020 illustre la mobilisation continue des élus régionaux, et apporte de nombreuses réponses aux inquiétudes et interrogations qui se posaient en avril.

Le CESER constate que les dernières semaines ont permis d'estimer le poids des nouveaux besoins, d'affiner des recettes en diminution, pour maintenant affirmer un deuxième temps d'action de la Région. Le champ d'intervention présenté est très large, malgré les contraintes résultant de l'effet de ciseaux entre une hausse des dépenses et une baisse des ressources, et malgré aussi l'étendue des incertitudes qui vont longtemps continuer de peser sur l'effet escompté des hypothèses de relance, sur les décisions à prendre, sur l'activité, sur la vie des entreprises, des personnes...

## 2.1. Dépenses : des choix bien orientés

La DM2 indique les orientations retenues par le Conseil régional. Le CESER ne peut qu'y souscrire, quand il s'agit de l'emploi, du soutien aux entreprises, du maintien des services publics régionaux de transport, de l'accompagnement des filières, ou encore des dispositifs de qualification ou d'accompagnement vers l'emploi.

Ainsi, le CESER constate les moyens supplémentaires affectés aux programmes 201, 202, 203, 204 et 207. Au vu du contexte, cet effort semble a priori bienvenu, même s'il est difficile de se prononcer plus précisément, étant donné le caractère très synthétique du document. Le CESER sera donc attentif aux précisions qui seront apportées sur l'affectation de ces moyens (conditions d'attribution des aides, typologie des entreprises bénéficiaires, etc.).

Notons que le Conseil régional s'attache à maintenir en état opérationnel des activités de transport tournant au ralenti du fait de la crise (réseau Breizh Go), pour ne pas pénaliser la reprise d'activité, avec des usagers qui ont aujourd'hui déserté le service, mais qui voudront le retrouver « comme avant ». L'avenir du maillage des transports publics régionaux est en jeu.

En ce domaine, le Conseil régional souligne que la dérive budgétaire trouve sa source dans les dispositions arrêtées par l'Etat, avec lequel il recherche « un dialogue sincère et sérieux » visant à partager l'effort. Pour faciliter un accord sur une compensation de l'impact économique de la crise dans les transports publics, il constitue une provision de 18 M€ au titre des transports ferroviaires et maritimes. Le CESER ne peut que le soutenir dans cette démarche. Le réseau Breizh go comportant aussi un important volet routier, le CESER s'interroge sur les effets de la crise sur cette branche d'activité.

Par ailleurs, il se félicite que malgré les très fortes contraintes budgétaires, le Conseil régional se soit attaché à assurer deux prestations hors crise sanitaire :

- le Pass ressource pédagogique, abondé comme prévu de 5,6 M€ (en investissement), ce qui permettra d'augmenter substantiellement le forfait accordé aux Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui ont contractualisé (passage de 20 € par élève à 50 €). Le Conseil régional respecte ainsi l'engagement pris précédemment en faveur des jeunes. Il serait cependant important de faire à la rentrée le point sur la situation de tous les jeunes et en particulier ceux dont les familles ont été fragilisées par la crise ;
- la réalisation de travaux de consolidation des ouvrages des voies navigables ayant subi des crues fin 2019 – début 2020.

Concernant les ajustements effectués hors crise sanitaire, le CESER émet les deux remarques suivantes :

- Il prend acte des transferts de crédits entre programmes (316 et 318), dans le cadre de la nouvelle ventilation du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), ces arbitrages ponctuels ne remettant pas en cause la finalité des programmes concernés. Au regard de l'enveloppe du programme 316, si la somme transférée n'apparaît pas conséquente, le CESER s'interroge néanmoins sur l'opportunité de ce transfert dans la période actuelle où les besoins en formation s'amplifient pour accompagner la relance et le rebond. Et cela d'autant plus que, dans la présentation des mesures liées à la crise sanitaire il est fait référence à QUALIF EMPLOI et, dans le cadre d'un travail à mener sur l'inclusion numérique, au dispositif PREPA CLES ; dispositifs tous deux financés sur le programme 316. Le CESER demande par conséquent que les marchés sur les différentes prestations soient abondés, afin de permettre principalement aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de prestations comme PREPA CLES ou QUALIF EMPLOI, et ce, dès septembre ou octobre 2020. Il suivra donc avec attention l'utilisation faite de cette nouvelle ventilation du PRIC et sera vigilant à la mise en œuvre des actions en termes de formation professionnelle au titre du plan de redémarrage.
- Pour les formations sanitaires et sociales, compétence forte du Conseil régional et enjeu essentiel pour la santé et le bien-être des populations, le CESER prend note du fait que la collectivité souhaite mobiliser pleinement le levier d'action de la formation professionnelle et jouer tout son rôle pour répondre aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire. Il sera attentif à l'évolution de l'offre de

formation de ce secteur particulièrement sollicité dans le contexte de la crise sanitaire. Une meilleure prise en compte des besoins, l'ambition de l'innovation et de la qualité, l'amélioration de l'accompagnement des personnes sont les enjeux de demain. Il approuve donc cet ajustement mais note néanmoins qu'il ne couvre que le manque lié à la suppression du concours infirmier depuis la rentrée 2019, sans intégrer le besoin de places supplémentaires déjà identifié pour les métiers de l'aide à la personne, que la crise a d'autant plus révélé.

Le CESER reconnaît également l'effort annoncé par le Conseil régional pour sanctuariser plusieurs lignes de crédits, spécialement afin de ne pas fragiliser le tissu associatif (culture, sport, langues de Bretagne, environnement, patrimoine, tourisme), tout en craignant que cette sanctuarisation ne suffise pas pour faire face aux grandes difficultés que vont connaître certains secteurs, si la démarche ne s'accompagne pas de véritables plans de soutien.

D'autre part, il exprime sa satisfaction pour les initiatives prises rapidement et en liaison avec les Départements, en vue d'acquérir des masques de protection destinés aux personnels de santé des Etablissements et services médicaux-sociaux (EMS), ces personnels n'ayant pas été pourvus par l'Etat. Il en est de même pour l'intervention venue doubler une aide distribuée par l'Agence régionale de santé (ARS) en faveur des élèves aide-soignant et des étudiants en soins infirmiers venus renforcer le personnel médical. Face au manque de personnel souligné dans différents secteurs (EHPAD, soutien à domicile, hôpitaux), le Conseil régional envisage-t-il de pérenniser ce type d'engagement ? Prendra-t-il en compte l'évolution des besoins d'intervenants dans les métiers de l'aide à la personne ?

Cet ensemble de mesures représente 181 M€, en incluant les provisions pour risques (66 M€) dont il n'est pas certain qu'elles soient suffisantes à ce niveau.

A contrario le CESER note les importantes « économies » réalisées du fait de la crise, estimées à 73 M€. Sont-elles acquises, ou certaines correspondent-elles seulement à des charges différées ?

D'autre part, le projet de création d'un fonds régional dédié au renforcement des fonds propres des entreprises, provisionné à hauteur de 30 M€, ne semble pas finalisé et pourrait donc n'être que très partiellement utilisé avant la fin de l'année.

Enfin, le CESER souhaite attirer l'attention sur les avances remboursables consenties par la Région, afin que celle-ci puisse proposer des solutions plus sécurisantes aux nombreux bénéficiaires susceptibles de rencontrer des difficultés pour honorer les échéances.

Globalement, les besoins de financement supplémentaires restent conséquents (114 M€), et représentent 7 % d'un budget 2020 déjà corrigé en avril.

## 2.2. Une estimation de la situation complexe et très incertaine pour les prochaines années

Pour la Bretagne, le plan de relance repose sur 114 M€ de recettes supplémentaires, avec principalement la reprise d'un bon résultat 2019 (95 M€) qu'il reste plaisant de souligner, complété par un nouvel emprunt de 45 M€.

Ces deux lignes ne doivent pas cacher un important recul des ressources fiscales : - 48 M€ en 2020, et - 110 M€ prévus sur 2 ans.

Au total, le CESER relève avec inquiétude que la perte prévisionnelle de recettes sur deux ans s'inscrit dans une fourchette très large, entre 150 et 280 M€, malgré l'effet positif des garanties de l'Etat qui ne concernent que la TVA et la part transférée de la TICPE. Si cet écart d'appréciation interpelle, le CESER comprend bien la difficulté à

estimer l'évolution des ressources face à des incertitudes qui se prolongeront plus ou moins dans la durée, en évoluant de façon plus ou moins optimiste en volumes.

En n'oubliant pas que les Régions, contrairement à l'Etat, doivent présenter un bilan équilibré, le CESER mesure les efforts réalisés pour parvenir à soutenir le plus largement possible les différents acteurs économiques régionaux, a fortiori en constatant que le Conseil régional n'annonce à ce stade aucun renoncement à ses projets en cours de réalisation ou votés.

Or, plusieurs programmes importants enregistrent une forte diminution de leurs crédits, sans explication précise :

- sur BTHD et le programme 103. La DM2 enregistre une baisse de 16 M€ sur 18 M€ initialement prévus, soit près de 90 %. Cette baisse pose la question du report des travaux et de la poursuite du programme BTHD, avec en particulier la fin de travaux de la tranche 2, qui supportera un nouveau retard ;
- sur les ports et le programme 209. Le CESER s'inquiète de l'ampleur des baisses affectant les autorisations de programme (- 25 M€) et donc les travaux sur les ports, ce qui pourrait impacter l'économie maritime, alors que cette dernière constitue un élément différenciant pour la Bretagne ;
- sur les lycées et les programmes 303 et 309. Pour le programme 303, le CESER ne peut que constater la baisse conséquente des crédits alloués (- 15,3 M€ en autorisations de programme et - 15 M€ en crédits de paiement d'investissement), qui semble pour partie la conséquence de la crise sanitaire et du ralentissement des travaux et chantiers en cours. Cependant, il craint une remise en cause de l'ambition à long terme portée par le Conseil régional via le Schéma directeur immobilier (SDI) pour le bâti des lycées, schéma qui porte sur la rénovation du parc existant, la modernisation des internats, la construction de nouveaux lycées en réponse à la pression démographique, et la mise en œuvre d'un volet spécifique lié aux enjeux énergétiques. Ce choix ne serait pas non plus sans impact sur le secteur économique de la construction. Il souhaite en conséquence être assuré que la Région conserve la totalité des ambitions du SDI et ce, au bénéfice premier des élèves et de tous les acteurs des lycées. Il en suivra avec attention la continuité. Concernant le programme 309, le CESER constate une baisse des paiements en fonctionnement de 1,5 M€. La fermeture des établissements a sans doute permis des économies en termes de consommation, mais il n'y a pas eu non plus de rentrée du fait des frais de cantine ou d'internat. Par ailleurs, des frais ont dû être engagés pour respecter les consignes d'hygiène et de sécurité liés à la crise sanitaire. Le CESER s'interroge sur les marges de manœuvre laissées aux établissements pour réussir une rentrée qui s'annonce difficile et gérer la dernière partie de l'année civile 2020.- sur le transport et le programme 402. Le CESER souhaiterait connaître le détail des opérations concernées par les ajustements budgétaires, notamment dans le cadre du programme 402 (- 4,8 M€ en autorisations de programme et - 9,5 M€ en crédits de paiement d'investissement). En effet, le report de travaux sur les infrastructures ferroviaires est de nature à obérer le service et in fine les recettes d'exploitation futures du TER ;
- sur la recherche et l'enseignement supérieur et le programme 311. Une baisse de 2,5 M€ ne risque-t-elle pas de nuire aux équipements indispensables ?

Pour chacun de ces programmes, le CESER souhaiterait connaître en détail si ces baisses de budget reflètent des retards résultant de la période de confinement, et si ces retards seront rattrapés pour respecter les différents plannings initialement fixés, ou si la réalisation de certains projets s'avère en fait différée, voire compromise eu égard aux perspectives encore plus dégradées pour 2021 et au-delà.

Face à des événements difficiles à appréhender, il s'agit dans l'immédiat pour la Région de renforcer son potentiel d'intervention pour assurer d'abord la survie de nombreuses structures ainsi que des emplois correspondants. Il s'agit aussi de soutenir d'autres domaines qui constituent des atouts pour la Bretagne pour assurer les transitions : la formation, la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, la culture, l'environnement, comme décrit dans le plan de relance présenté à cette même session.

Le CESER lui apporte son soutien, et l'encourage à poursuivre avec le même volontarisme tout en associant l'ensemble de ses partenaires publics et privés à un rétablissement qui ne peut être que collectif. Malgré cette

capacité défensive, nous sommes conscients que les prochains mois apporteront leur lot de mauvaises nouvelles, comme c'est déjà le cas, sans exclure cependant la saisie d'opportunités.

Pour le CESER, il importe d'autant plus de maintenir une réelle proximité, conjuguée avec la forte réactivité démontrée, le tout devant faire l'objet de la plus grande transparence afin d'assurer à tous les niveaux l'information attendue.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les suites du dialogue Etat / Région (compensations attendues pour les transports publics) ;
- l'évolution des besoins, des reports ou abandons éventuels de projets auxquels le Conseil régional pourra se voir contraint, comme il est fortement à craindre ;
- l'évolution de la capacité de désendettement, et les assouplissements pouvant éventuellement être apportés par la Banque européenne d'investissement ;
- la finalisation du projet de fonds régional destiné à renforcer les fonds propres des entreprises, ainsi que les caractéristiques de son champ d'intervention ;
- le suivi et l'évaluation des différents dispositifs, sur laquelle une information transparente et un échange régulier sont espérés.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Budget supplémentaire pour 2020

**Nombre de votants : 106**

**Ont voté pour l'avis du CESER : 101**

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-féd B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (UR Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (Fédération des entreprises publiques locales (EPL) Bretagne – Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).

**Se sont abstenus : 5**

Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Jean-Paul RIAULT (FRSEA)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

La crise sanitaire et les mesures de confinement associées ont conduit à une contraction forte de l'activité, supérieure en France comparée à nos voisins européens. Certes, la Bretagne a été, selon les estimations de l'INSEE, la région française la moins affectée sur le plan économique ; toutefois les mesures prises par la Région Bretagne et la baisse de recettes fiscales consécutive à la contraction de l'activité conduisent à une dégradation très marquée des finances de la Région.

Nous apprenons toutefois que cette dégradation est partiellement compensée par des économies elles-mêmes consécutives au confinement, économies annoncées quand même à 73 millions d'euros. Montant à comparer aux 110 millions d'euros de pertes de recettes fiscales estimées sur 2020 et 2021 dont 60 % de CVAE. A ces 110 millions d'euros de pertes de ressources fiscales, il convient d'ajouter 35 millions d'euros de pertes de recettes commerciales sur deux ans.

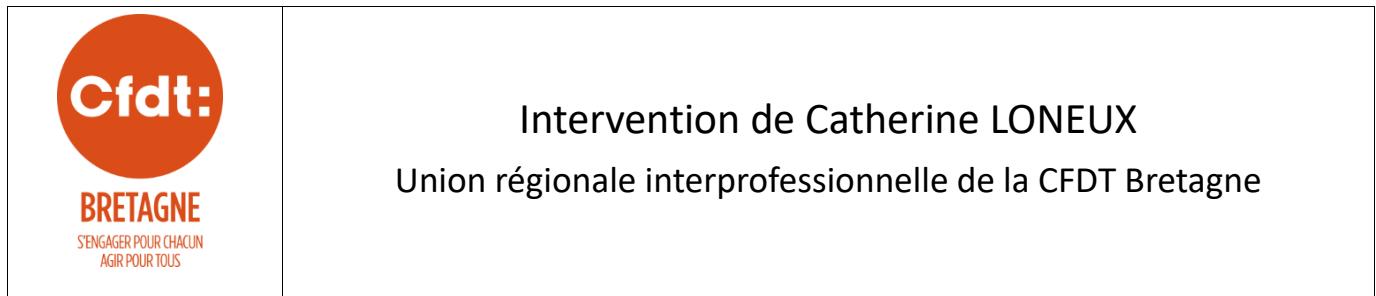
Le budget de la Région se trouve ainsi fortement impacté et sa capacité de désendettement qui était de 3,8 années à fin 2019 devrait passer à 8 années fin 2020, en espérant une opportune réduction en 2021 si la crise ne se poursuit pas, tout en sachant bien que 2021 sera une année très difficile, quoi qu'il arrive.

Cette situation montre à quel point la situation financière des pouvoirs publics est étroitement liée à la vitalité de l'économie et notamment des entreprises et que les administrations ont tout intérêt à favoriser le développement économique, le développement des entreprises, qui est aussi celui de l'emploi, pour bénéficier de recettes suffisantes leur permettant de mener leurs actions.

Cette situation montre aussi que les pouvoirs publics, à commencer par l'Etat mais aussi dans une moindre mesure les Régions, font office d'assureurs en dernier ressort. Cette fonction d'assureur en dernier ressort ne peut être réalisée que si l'endettement en période normale reste modéré. L'endettement plutôt contenu de la Région Bretagne, malgré l'investissement réalisé dans la LGV notamment, lui permet d'accompagner les acteurs économiques sans dépasser la fameuse limite des 8 années de désendettement, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Cette situation montre également que la Région, sous l'impulsion directive des gouvernements successifs, a eu raison de réduire ces dernières années, certes modérément, ses dépenses de fonctionnement. La Région a ainsi dégagé un excédent de 95 millions d'euros en 2019, ce qui lui permet de limiter en 2020 son recours à l'emprunt avec un montant limité à 45 millions d'euros supplémentaires.

Je vous remercie de votre attention.



Comme l'indique l'avis du CESER, depuis le début de la crise, la Région a su démontrer dans l'urgence une grande capacité à réagir, avec rapidité en activant des dispositifs de première urgence. Ce budget régional supplémentaire de 180,8 M€ fléché principalement sur l'emploi et les entreprises, le transport, dans un second temps sera consacré à l'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois. Pour la CFDT cette décision modificative budgétaire est justifiée et permettra en partie de limiter les dégâts de cette crise. La CFDT tient cependant à rappeler que les Régions, contrairement à l'Etat, doivent présenter un bilan équilibré, la CFDT mesure les efforts réalisés pour parvenir à soutenir le plus largement possible les différents acteurs économiques régionaux.

La CFDT, lors de la présentation de ce budget supplémentaire, tient à souligner l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des agents du conseil régional pendant cette crise.

La CFDT partage l'avis du CESER quant à l'opportunité d'un transfert entre programmes dans le cadre d'une nouvelle ventilation du PRIC alors même que les actions du programme 316 telles que PREPA Clés et QUALIF Emploi vont être fortement sollicitées tel qu'il l'est inscrit dans le dossier « Redémarrage et Transitions ». La CFDT rappelle combien il est nécessaire dans cette période d'être le plus attentif possible aux publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. La CFDT sera vigilante à ce que, dans les actions à venir, le public actuel du PRIC (Pacte régional pour l'investissement dans les compétences), reste prioritaire.

Concernant la baisse importante du programme 303, la CFDT partage l'avis du CESER et sera attentive à ce que les retards pris ne remettent pas en cause l'ambition du schéma directeur immobilier pour les lycées, indispensable pour répondre aux enjeux de la pression démographique, de la rénovation des bâtiments et des internats ainsi qu'aux enjeux énergétiques.

Malgré la baisse de fréquentation, le réseau Breizh-Go a assuré un service minimum durant la période de confinement et a ensuite suivi les préconisations de l'Etat. La volonté de la Région de maintenir en état opérationnel les activités transports est pour la CFDT un gage pour la reprise des activités. La CFDT s'interroge sur la répartition de la provision des 18 M€ dont 11 M€ pour le ferroviaire et 7 M€ pour le transport maritime, elle s'étonne de l'absence du volet routier qui a également été impacté par cette crise, tant dans la desserte de ville à ville que du ramassage scolaire. Pour la CFDT il faudra être attentif au retour des usagers vers les transports collectifs et à l'avenir du maillage de transport régional.

La CFDT votera cet avis.